



Conseil municipal du 30 janvier 2023

Délibération n° 03-23

Objet : Aide à l'acquisition de composteurs

Date de convocation : 23/01/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Gaël DOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Depuis 2018, les particuliers qui souhaitent bénéficier d'un composteur bois pour le compostage de leurs déchets ménagers peuvent profiter de l'aide offerte par le SITOM (Syndicat Intercommunal en charge du traitement des Ordures Ménagères) et la commune de Mornant pour la fourniture d'un composteur de 600 litres.

En effet, le Syndicat et la commune incitent la valorisation des déchets au travers de nombreuses campagnes de communication de sensibilisation au compostage.

Le nombre de commandes de composteurs est d'environ 20/an.

La commune de Mornant souhaite poursuivre cet effort auprès des Mornantais pour valoriser le traitement des déchets et inciter le public au tri, dans un souci de réduction du volume des déchets non valorisables.

II. LA PROPOSITION

Pour favoriser le compostage et donner la possibilité à tout foyer d'accéder à un tel équipement, la commune souhaite maintenir sa participation au financement de l'acquisition de composteur pour chaque particulier qui le souhaite

Aussi pour chaque composteur commandé, la collectivité souhaite participer à une aide de 15€ complémentaire à l'aide que le SITOM offre elle aussi aux particuliers.

Les modalités de retrait et de commande ne changent pas.

La commission *Ressources*, réunie le 16 janvier 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Arnaud BREJOT,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** cette proposition et le montant de la participation communale sur le financement de composteurs,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **D'IMPUTER** la dépense à la ligne budgétaire correspondant.

Mornant, le 30 janvier 2023

Le Maire,

Renaud PFEFFER

